



Changement de nom après 11 ans de divorce

Par **Nathic**, le **16/10/2021** à **13:03**

Bonjour,

Au moment de faire ma nouvelle carte d'identité, mon ex-mari m'informe qu'il ne veut plus que je porte son nom (je le porte depuis notre mariage en avril 96 et ai continué à le porter depuis notre divorce en 2010, suite à un accord tacite de Monsieur en rapport à notre fils décédé).

Que puis-je faire ? D'autant que mon nom de jeune fille est ridicule (BARJAUD) et que je ne sais comment me dépatouiller avec mes papiers alors qu'après mon déménagement il y a 8 mois, les factures sont à mon nom et que je travaille sous ce nom d'épouse

Par **Zénas Nomikos**, le **16/10/2021** à **13:40**

Bonjour,

voici ce que j'ai trouvé pour vous :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006423766/

Par **youris**, le **16/10/2021** à **14:44**

bonjour,

vous n'avez jamais changé de nom de famille, vous avez simplement utilisé comme nom d'usage, le nom de famille de votre mari.

sur vos documents d'identité, votre nom de famille est toujours mentionné comme tel.

votre ex-mari peut vous interdire d'utiliser son nom de famille comme nom d'usage puisque ce n'était qu'un accord tacite.

vous pouvez demander à changer de nom de famille si vous estimez que votre nom de famille est ridicule.

voir ce lien :[changement de nom pour motif légitime](#)

salutations